

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 610

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 261, après le mot :

« jeunes »,

insérer les mots :

« en assurant leur employabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel et de précision.